

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 2-14-1900 approuvant une punition infligée par M. le D Chabaneix à l'infirmier-major Guérin.

n° 2-14-1900

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
8 juillet 1900

Numéro JO
n° 14 du 20/09/1900

Date du numéro
20 septembre 1900

VISAS

Le Gouverneur p.i. de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Vu les décrets des 28 Août 1893 et 7 Mars 1899 Vu le décret du 14 Février 1889 sur la création du corps des infirmiers coloniaux

Vu le rapport en date du 8 Septembre 1900 de M. le Docteur Chabancix, médecin de 1er classe des colonies chargé du service de santé à Djibouti, informant le chef de la Colonie qu'il a infligé 15 jours de prison à dater du 9 Septembre pour ivresse (récidive) à l'infirmier major de 2e classe Léon Guérin,

TEXTE INTÉGRAL

Article Premier. — La punition infligée par le Docteur Chabaneix à l'infirmier-major Guérin est approuvée.

Art. 2

— M. l'Administrateur-adjoint faisant fonctions de Commissaire de police est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

G. ANGOULVANT Par le Gouverneur, L'Administrateur adjoint ff de Commissaire de Police, Signé : **A. PIRON.**